

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-six juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cezay se sont réunis à vingt heures à la salle des fêtes de Cezay compte-tenu des mesures sanitaires liés à la COVID-19 sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GIRY, Maire.

PRÉSENTS :

Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme BROTTE Mireille, M. FERNANDES-RIOS Sergio, Mme VAILLANT Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. COUDOUR Hubert, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine.

POUVOIRS :

Mme PALLANCHE Carole à Mme BROTTE Mireille
M. JACQUET Jonathan à Mme JACQUET Delphine
M. VERNIN Clément à M. FERNANDES RIOS Sergio

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BROTTE Mireille est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2020 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES 2020

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés en 2019 :

Taxe d'habitation : 4.83 %

Taxe foncière (bâti) : 9.07 %

Taxe foncière (non bâti) : 36,80 %

Madame le Maire présente l'évolution du taux de la taxe foncière bâti : 2017 : 8,67%, 2018 : 8,89%, 2019 : 9,07%

Le conseil décide de suivre l'évolution et d'augmenter le taux.

Madame le Maire fait 3 propositions de hausse : 9,15%, 9,20% ou 9,25%

Vote à main levée : 1 voix pour 9,15%, 8 voix pour 9,20% et 2 voix pour 9,25%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'augmentation de la taxe foncière bâti à 9,20%

Madame le Maire fait 2 propositions pour le taux de la taxe foncière non bâti : maintien à 36,80% ou augmentation à 37%

Vote à main levée : maintien du taux à 36,80 : 10 voix ; augmentation à 37% : 1 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le maintien de la taxe foncière non bâti à 36.80 %

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 BUDGET GENERAL

| | |
|--|--------------|
| Report excédent antérieur | 184 619,65 € |
| Déficit de fonctionnement de l'exercice 2019 | - 3 915,49 € |
| Intégration résultat ordre budgétaire (transfert assainissement) | + 6 306,68 € |
| Excédent de clôture budget général | 187 010,84 € |

Solde d'exécution de la section d'investissement

| | |
|--|--------------|
| Solde d'exécution cumulé d'investissement (excédent) | + 9 427,07 € |
|--|--------------|

Solde des restes à réaliser d'investissement

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Besoin de financement | - 6 000 € |
| Excédent de financement | 0 € |
| Solde des restes à réaliser | - 6 000 € |

| | |
|---|-----------------------|
| Report en investissement au compte 001 | + 9 427,07 € |
| Affectation du 1068 | 0 € |
| Report en fonctionnement au compte 002 | + 187 010,84 € |

Questions diverses :

- Conseil d'école :
Un conseil d'école a eu lieu le lundi 22 juin à la salle des fêtes de Cezay.
- Salle des fêtes :
Introduction d'une clause dans le règlement spécifiant la retenue d'une part de la caution (100€) si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté correspondant à l'état initial établi lors de l'état des lieux pour la signature du contrat de location.

Introduction d'un paragraphe sur le tri sélectif dans le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

- Déchets :
Redevance spéciale Loire-Forez-Agglomération : suite à la visite de Mme LEJEUNE, Technicienne de la redevance spéciale Loire Forez Agglomération, la redevance relevant de la mairie a été évaluée à 600€.
- Incivilités au Chambon :
2 panneaux ont été renversés. Madame le Maire s'est rendue sur place avec M. SOUCHON Cédric. Les panneaux seront remis en place par les cantonniers.
- Aménagement de la place du monument aux morts :
Il a été constaté que des véhicules stationnaient sur la pelouse devant le Monuments aux morts. Pour éviter cela, il est proposé d'installer des plots avec des barrières amovibles prévoyant un passage pour la tondeuse communale. Un conseiller évoque l'existence d'une distance réglementaire pour poser des barrières en bordure de route.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à Loire Forez des renseignements quant à la distance réglementaire.
- Travaux effectués ou à effectuer dans les bâtiments communaux :
Le local des jeunes : travaux présentés par M. FERNANDES-RIOS Sergio.
Changement de la poignée de la porte d'entrée, du néon et installation d'un détecteur de fumée. Il est nécessaire de faire un état des lieux, de nommer une personne responsable et de faire un état des clés. Il est rappelé qu'une association est en cours de création.
Le local des cantonniers : installation de l'eau - remise au prochain conseil car absence de Jonathan.

Il est possible de rajouter une prise sur un compteur : l'opération doit être faite par un électricien. Cela éviterait l'achat d'un groupe électrogène. M. SOUCHON Cédric et M. FERNANDES-RIOS Sergio iront voir s'il n'existe pas déjà une prise au niveau du compteur du foot.

Devis toiture bâtiment communal + subvention : fuite à la toiture qui sera résolue par le changement de toiture. Il est nécessaire de faire faire 2 autres devis (un est en cours : DELAUNAY). M. FERNANDES-RIOS Sergio et M. JACQUET Jonathan acceptent de s'en occuper.
- Travaux à prévoir concernant le pont du Crozet : dossier suivi par M. SOUCHON Cédric. M. MOREL de Loire-Forez s'est déplacé pour évaluer les travaux nécessaires et il a été établi que le pont devait être entièrement refait.

- Travaux à prévoir au niveau des lagunes : le trou pourrait être comblé par les services communaux.
- Ouverture de la bibliothèque : l'ouverture a eu lieu le samedi 13 juin pour le prêt de livres dans le respect du protocole sanitaire.
- Commission des impôts : les deux listes ont été retenues : 6 titulaires et 6 suppléants. Les personnes concernées recevront un courrier pour les en informer.
- Imprimés CPAM : présentation des imprimés.
- Réunion « commission voirie » avec Loire Forez : réunion proposée pour les techniciens. M. MOREL Cédric avait proposé plusieurs dates de réunions : la date du mercredi 5 août après-midi est retenue.
- Création d'un comité consultatif social : prise de contact avec des habitants de la commune qui pourraient être intéressés pour y participer.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h10.